



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 117165

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur une procédure actuellement à l'étude, qui tendrait à supprimer le corps des professeurs de l'enseignement maritime pour l'intégrer dans celui des administrateurs des affaires maritimes. Or, entre ces deux corps d'officiers de la marine nationale existent des différences de métier, de mission, de culture professionnelle et également de conditions de recrutement. En outre, au moment où l'on espère une relance du pavillon français et où l'on constate simultanément un déficit d'officiers dans notre marine de commerce, on comprend difficilement que puisse être envisagée la suppression d'un corps d'enseignants compétents. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer de la réalité de ce projet et de la prise en considération des risques qu'il pourrait receler.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117165

Rubrique : Enseignement technique et professionnel : personnel

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 1002